

Mémoire pour la consultation  
sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal

déposé par

Le collectif de recherche en aménagement paysager  
et en agriculture urbaine durable  
(CRAPAUD)

200, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 3P2  
514 987-3000 poste 2210  
[contact@crapaud.info](mailto:contact@crapaud.info)

14 juin 2012

Je, le Crapaud, certifie que le mémoire que je dépose ne contient aucun renseignement nominatif, confidentiel ou protégé par le droit d'auteur (extrait d'œuvre, illustration - incluant cartes, graphiques, tableaux ou autres éléments visuels) ou que j'ai obtenu auprès du détenteur de droits ou d'une société de gestion collective l'autorisation de les reproduire ou que ceux-ci ont été retirés des copies papier ou électronique. Je reconnais que je suis responsable du contenu de ce mémoire et que si ce dernier contient des extraits d'œuvre ou des illustrations protégés par le droit d'auteur sans autorisation, l'Office de consultation publique de Montréal ne pourra être tenue responsable du litige. J'autorise par la présente la publication de ce mémoire sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal

Signature : Le Crapaud

Date : 14 juin 2012

## **1 – ÉTAT DES LIEUX**

Le collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD) est un comité du Groupe de Recherche d'Intérêt Public (GRIP-UQÀM). Il a été créé officiellement en janvier 2009 par l'union du comité Verdis-toit du GRIP-UQÀM et des sous-comités jardin, compostage et lombricompostage du Comité environnemental de l'Association étudiante du secteur des sciences (AESS).

Le CRAPAUD a comme mission de développer et de promouvoir une agriculture urbaine plurielle, accessible, créative et viable par l'expérimentation, la pratique, l'autogestion, la recherche, la diffusion et l'action politique et ce, autant à l'échelle locale qu'internationale. En lien avec cette mission, le Collectif mène des projets de recherche, tout en portant des initiatives qui visent à améliorer l'environnement au sein du campus.

## **2 – OPINION SUR LA PERTINENCE DE L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL**

Dans la perspective de tendre vers une ville plus viable, l'agriculture urbaine (AU) devrait être intégrée dans la planification, l'aménagement et le développement urbains. Cela se justifie par le fait que l'AU représente non seulement un moyen d'accroître le nombre d'espaces végétalisés en ville, mais également un moyen de rendre les milieux de vie plus conviviaux. En plus de permettre une production de légumes et de fruits localement, l'AU peut ainsi à la fois engendrer des retombées environnementales (luttés aux îlots de chaleur, rétention de l'eau de pluie, augmentation de la biodiversité) et des retombées sociales (création de lieux de socialisation et de détente, rupture de l'isolement social, renforcement de la sécurité alimentaire). L'AU revêt également une dimension éducative importante puisqu'elle sensibilise à la manière dont la nourriture est produite et à l'importance de la nature en ville, faisant ainsi la promotion d'une saine alimentation.

Elle peut également intégrer une mission plus large d'autonomisation de ceux et celles qui y prennent part. Ajoutons à cela son caractère politique, à savoir que la pratique de l'AU peut viser à poser un regard critique sur les impacts socio-environnementaux du système agroalimentaire et du développement urbain actuels. Finalement, l'intégration de projets en AU au sein d'une institution universitaire offre de nombreuses opportunités en matière de recherche et d'apprentissage.

Au-delà de tous ces éléments relatifs à l'AU en général, soulignons que Montréal est reconnue dans le monde entier pour la qualité de vie qu'elle propose à ses habitants. Le développement de l'AU permettrait à notre ville de se maintenir à l'avant-garde des métropoles investissant dans l'amélioration des conditions de vie pour leurs habitants. C'est une fonction additionnelle actuellement très recherchée de l'espace urbain et qui est à la portée de notre métropole. Cela permettrait également de limiter l'attrait qu'exerce aujourd'hui la banlieue pour de nombreux Montréalais, attirés par un environnement plus vert et la possibilité d'avoir un jardin.

De plus, Montréal s'est positionnée comme ville du design au plan international. Or, s'il y a un domaine du design qui retient l'attention du public ces dernières années, c'est celui de l'aménagement paysager ou de l'art du jardin.

### **3 – PRÉOCCUPATIONS, PROBLÉMATIQUES ET BLOCAGES**

Pour chaque enjeu formulé ci-dessous, dont certains sont spécifiques au contexte institutionnel dans lequel œuvre le CRAPAUD et d'autres sont dirigés sur certaines contraintes plus larges relatives à la gestion de projet en agriculture à Montréal, des recommandations seront proposées dans la section 4 du présent mémoire.

### **3.1 Les ressources financières**

Si l'on examine le nombre croissant d'organismes mettant sur pied des projets qui intègrent l'AU et la part toujours plus grande de citoyens et de citoyennes désirant s'y investir, il apparaît que les fonds dédiés à l'AU sont insuffisants en regard des besoins. Lors d'entretiens menés auprès d'organismes communautaires, dans le cadre d'un cours de maîtrise en AU à l'UQAM, le contexte de compétition entre les organismes pour obtenir des subventions provenant d'une même enveloppe budgétaire a été identifié comme étant une entrave majeure au développement des projets en AU à Montréal. Ce développement se voit en effet miné par le climat de méfiance que cette situation de concurrence engendre.

Une autre limite réside dans le fait que le financement est de plus en plus relié au développement de projets. Or, une fois qu'un projet d'AU, comme un jardin collectif, est implanté, il nécessite alors des fonds de roulement et engendre d'importants coûts à chaque début de saison.

### **3.2 Le soutien institutionnel**

Il n'est pas nécessairement facile d'avoir le soutien et l'approbation des différents services concernés par des projets environnementaux pour les mener au sein de grandes institutions comme l'UQAM. Un bon exemple est lié à notre dernière tentative d'implanter un composteur industriel au sein de l'université, qui n'a finalement pas été approuvée, malgré d'importantes subventions que nous détenions pour ce projet. Cet exemple illustre l'importance d'avoir des règlements et des politiques publiques incitatives, voire obligatoires, pour encourager les institutions à adopter des pratiques plus environnementales.

### 3.3 Les toits montréalais : un espace de culture sous-exploité

La ville de Montréal a le grand avantage d'avoir une forme urbaine particulièrement adaptée à l'AU. Il y a des ruelles, beaucoup de balcons, de nombreux îlots offrent des jardinets à l'avant et un jardin à l'arrière, au niveau du rez-de-chaussée. De plus, fait intéressant, la plupart des toits sont plats. Or, cette forme de toiture se prête très bien à la végétalisation qui protège du froid en hiver et maintient au frais en été et qui permet donc d'améliorer l'isolation des bâtiments.

Cependant, les difficultés rencontrées pour transformer une toiture en espace cultivable ne sont pas minces. Que ce soit sous forme de culture en bacs ou bien en créant un sol sur toute la surface de l'immeuble, le potentiel de développement de l'AU en toiture, très important à Montréal, reste largement sous exploité. Outre le fait qu'il est parfois difficile d'accéder physiquement aux toits des immeubles, on remarque surtout que les habitants ont souvent peu d'information sur leur toit (matériaux de composition, capacité de surcharge, longévité, etc.) et qu'il n'est pas non plus évident d'avoir accès à une personne ressource (architecte, ingénieur, horticulteur spécialisé, etc.) qui pourrait évaluer les possibilités d'intervention ainsi que les coûts et bénéfices que cela induirait.

Enfin, un problème qui pourrait paraître secondaire mais qui constitue un blocage important pour la mise en place de projets en AU hors-sol est la difficulté à trouver des contenants adaptés à la fois abordables et « esthétiques ». Les projets en culture hors-sol sont parfois limités, car certains résidents s'opposent à l'utilisation de bacs en plastique qu'ils jugent peu esthétiques. Des associations de résidents interdisent ainsi l'utilisation de ces bacs s'ils sont visibles depuis l'espace public. Il s'agit pourtant de la solution la moins coûteuse pour cultiver sur les toits, une solution qui pourrait être mise de l'avant si les ressources en contenants pour la culture hors-sol étaient plus développées.

### **3.4 Des questions à approfondir : des besoins en matière de recherche**

Plusieurs questions liées à la pratique de l'agriculture en ville demeurent sans réponses et demanderaient à être étudiées davantage. S'il est reconnu que la pratique du jardinage communautaire et collectif engendre des retombées positives au niveau social, environnemental et économique, la grande majorité de ces retombées mériteraient d'être analysées plus en profondeur. De plus, certaines questions de fond gagneraient à être approfondies. Comment par exemple intégrer, de manière optimale, l'AU au système alimentaire urbain? Comment minimiser les coûts environnementaux liés aux intrants et à l'importation du substrat utilisé pour les projets de jardins et de productions alimentaires?

### **3.5 Les enjeux environnementaux en lien avec les substrats utilisés en agriculture urbaine**

En milieu urbain, l'espace réservé à la pratique de la culture maraîchère est souvent limité. Pour pallier cette situation, les jardiniers urbains font reculer les frontières en se réappropriant les surfaces minéralisées que sont les toits, les balcons et les stationnements, pour ne nommer que ces exemples. Or, ces pratiques soulèvent une question dont on parle encore peu : celle des substrats qui sont utilisés, tels que les terreaux ou les amendements comme les fumiers et les composts. Le fait que ceux-ci soient souvent prélevés et fabriqués loin du site où ils seront utilisés n'est en effet pas anodin compte tenu de l'échelle de production que la pratique de l'AU implique. À cet effet, il y a encore peu d'information accessible pour les consommateurs sur les impacts environnementaux afin de permettre des choix et des pratiques éco-responsables.

Nous aimerions réitérer le fait que l'AU constitue un tissu vivant, dans tous les sens du terme, dont il faut prendre soin afin qu'il se développe le mieux possible.

### **3.6 L'absence d'une politique alimentaire urbaine et d'un interlocuteur désigné à la Ville**

Pour l'instant, nous dénotons l'absence au sein de l'administration montréalaise d'un-e interlocuteur-trice en matière d'AU. De plus, nous constatons qu'il n'existe aucune vision ou politique locale liée au système alimentaire et à l'AU. Alors que le premier enjeu crée une confusion quant au service municipal qui a les compétences pour nous appuyer au niveau logistique et financier, le second résulte d'un manque d'arrimage et d'intégration entre les différents projets agricoles et alimentaires.

### **3.7 La pérennité et le cohérence du réseau agri-urbain**

Un des freins au développement de l'AU à Montréal est la difficulté rencontrée par de nombreux habitants à accéder à un espace cultivable. En effet, pour celles et ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un jardin au rez-de-chaussée, le temps d'attente pour obtenir une parcelle dans un jardin communautaire se compte parfois en années. L'accessibilité à ces types de jardin est très inégale en fonction des différents quartiers de la ville.

De plus, l'existence de ces jardins est parfois précaire. Certains sont subitement fermés, par exemple en raison de nouveaux projets de construction ou bien parce que le sol est brusquement déclaré impropre à la culture. Ces fermetures impromptues accentuent la précarité et le manque de cohésion du réseau agricole urbain. Ce dernier n'est en effet guidé par aucune vision d'ensemble permettant la juste répartition et la pérennité des espaces de culture.

### **3.8 La valorisation des divers modes de gouvernance**

On le répète souvent, les initiatives montréalaises en AU sont multidimensionnelles et multiformes. Néanmoins, un aspect de cette pluralité des pratiques n'est pas souvent souligné: il s'agit des divers modes de gestion de ces initiatives et des organisations qui les portent. En effet, la gestion collective se révèle être un des modes de gestion privilégiés dans les projets d'AU.

Les modes de gestion collectifs participent à l'autonomisation des citoyens et des citoyennes montréalais.e.s. Les groupes d'affinités ou les groupes basés sur des principes d'autonomie collective favorisent en effet la créativité et le déploiement des capacités des acteurs et des actrices qui y prennent part. Nous croyons donc que ces modes de fonctionnement gagneraient à être davantage soutenus.

### **3.9 Une vision restreinte de l'AU**

Le concept d'AU est souvent minimisé dans sa définition. Il est par exemple parfois associé au seul fait de jardiner à des fins de loisir. Pourtant, la pratique de l'AU peut non seulement prendre de nombreuses formes (de jardins individuels, collectifs, clandestins, communautaires, institutionnels ou des projets d'élevage, d'apiculture, de pisciculture, etc.), mais peut également être intégrée à une dimension alimentaire et sociale plus large que celle de la simple production. Par exemple, les légumes et les fruits produits peuvent être destinés à être transformés dans des cuisines collectives ou distribués et vendus dans des marchés locaux. La gestion des résidus organiques, à travers la pratique du compostage, intègre également le cycle d'un projet agricole en ville. De plus, selon la mission donnée à un projet et ses retombées, l'AU peut assurer de multiples fonctions comme nous l'avons précédemment souligné. Afin de rendre compte de la diversité des dimensions pouvant être abordées à travers le concept de l'AU, voici la définition dont le Collectif s'est dotée : *l'agriculture urbaine est la production agricole écologique, alternative et viable issue d'initiatives de résistance, de réintroduction et/ou de réappropriation du milieu urbain. Elle est plurielle et multifonctionnelle, car les objectifs de ses acteurs sont diversifiés et répondent aux enjeux sociaux, environnementaux, politiques et économiques.*

## **4 – RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES**

### **4.1 Les ressources financières**

- Que la Ville, ses services, les arrondissements, ainsi que les institutions provinciales œuvrant dans des domaines en lien avec les multiples fonctions de l'AU (santé et services sociaux, éducation, économie, agriculture et alimentation) créent ou poursuivent des programmes de fonds en quantité suffisante pour répondre aux besoins du milieu. Ces fonds devraient non seulement être axés sur le développement de projets nouveaux, mais également sur la poursuite des projets existants afin de miser sur leur pérennisation.
- Que la Ville soutienne financièrement les initiatives d'échanges et de coopération entre les organismes communautaires et environnementaux œuvrant dans le secteur de l'alimentation, allant de la production à la transformation, la distribution et la gestion des matières résiduelles organiques. Cela pourrait notamment prendre la forme d'un espace de concertation.

### **4.2 Le soutien institutionnel**

- Qu'un cadre réglementaire pour les Institutions, Commerces et Industries (ICI) soit mis en place pour les inciter ou les contraindre à respecter des normes environnementales en matière de gestion des déchets organiques et de verdissement. Par cette mesure, nous croyons que le développement de nouveaux projets en AU, dont le compostage est une partie intégrante, serait favorisé dans ce type d'établissements.

### **4.3 Les toits montréalais : un espace de culture sous-exploité**

- Que soit inclus dans les conditions de constructibilité des parcelles un pourcentage minimum d'espace devant demeurer libre de tout aménagement. Cela permettrait non seulement d'encourager l'AU, mais aussi de préserver certaines caractéristiques de la forme urbaine traditionnelle de Montréal (arbres, jardinets à l'avant, ruelles et jardins à l'arrière).
- Que de nouvelles normes soient instaurées dans les réglementations afin de contraindre toute les nouvelles constructions ou bien les réhabilitation à prendre les dispositions nécessaires afin que les toits puissent être utilisés en AU : pour la culture, l'accueil de ruches, etc. Il s'agit ainsi de prévoir en amont une bonne résistance de la toiture et son accessibilité (barrières de sécurité, monte charge, etc.).
- Que la ville de Montréal favorise la création d'espaces agricoles sur les toits en soutenant et en rendant visibles les ressources nécessaire à leur création (experts, entreprises spécialisées, réglementation, coûts moyens, etc.). Un service de devis gratuit pour les particuliers pourrait par exemple être mis en place.

### **4.4 Des questions à approfondir : des besoins en matière de recherche**

- Qu'un programme de fonds de recherche scientifique en AU soit développé afin de favoriser le développement d'études dans ce domaine et d'approfondir des questions jusqu'à maintenant peu ou pas traitées.

#### **4.5 Les enjeux environnementaux en lien avec les substrats utilisés en agriculture urbaine**

- Qu'un cadre réglementaire pour les Institutions, Commerces et Industries (ICI) soit mis en place visant une gestion intégrée des amendements utilisés en AU. La production domestique de compost pourrait par exemple être davantage encouragée et soutenue. Cette pratique constitue une alternative écologique à l'enfouissement des matières putrescibles, d'une part, et une alternative économique et écologique pour le potager, d'autre part. Dans le contexte de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* qui prévoit l'interdiction d'ici 2020 de l'enfouissement des matières putrescibles et du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*, nous croyons en l'importance de poursuivre les efforts pour encourager le compostage domestique que ce soit par la sensibilisation du public ou par l'achat subventionné de composteurs, d'autant plus qu'il existe encore peu d'information accessible sur la qualité et la valorisation des composts et digestats qui seront produits dans les usines de compostage et de biométhanisation de Montréal.

#### **4.6 L'absence d'une politique alimentaire urbaine et d'un interlocuteur désigné à la Ville**

- Qu'une politique alimentaire locale soit mise sur pied à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de développer, de façon intégrée et locale, les circuits de production, de transformation et de distribution alimentaire et de gestion des déchets organiques.
- Qu'une division de la Ville de Montréal soit clairement définie comme point de référence en matière d'AU, en reconnaissant néanmoins qu'il peut être nécessaire de mobiliser d'autres divisions dans le cadre de projets en AU, étant donné son caractère multiforme et multifonctionnel.

#### 4.7 La pérennité et la cohérence du réseau agri-urbain

- Que la ville de Montréal mette tout en œuvre pour augmenter l'offre de parcelles cultivables en jardins collectifs ou en jardins communautaires. L'investissement nécessaire pour créer et gérer ce type d'équipement paraît bien faible comparé aux bénéfices qu'il génère. Il serait important de veiller à une répartition équitable de ce type d'offre en fonction de la population et de la demande dans tous les quartiers de la ville, sachant que la proximité est un facteur indispensable pour ce type d'équipement. Il semble que l'offre pourrait facilement être démultipliée en investissant des espaces qui gagneraient à être mis en valeur : stationnements privés en surface, toitures d'équipements publics, délaissées de voirie, parcs peu fréquentés, etc. En fonction des lieux choisis, différents types d'aménagement pourraient être proposés : des parcelles en pleine terre, mais aussi des parcelles proposant des grands bacs ou bien de la culture en pots, en sacs, etc. On soulignera d'ailleurs que la culture en bacs surélevés est souvent le seul dispositif accessible pour certaines personnes âgées et pour les personnes handicapées en fauteuil.
- Que des changements soient apportés dans les documents réglementaires en urbanisme. Il s'agirait de reconnaître la valeur singulière des jardins collectifs ou communautaires bien établis à Montréal en créant un zonage spécifique pour ces espaces afin de les protéger et de pérenniser leur implantation. On pourrait imaginer une clause fixant précisément les conditions de transformation de ces espaces et proposant des compensations en cas de pertes. On peut citer comme exemple récent la construction d'un nouveau gymnase par la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris sur une parcelle de jardin partagé : le jardin a été reconstruit en toiture de l'équipement.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait créer un zonage temporaire autorisant la création de jardins éphémères (hors-sol) sur des parcelles délaissées plus de six mois, entre deux projets d'aménagement. Cela permettrait de mettre en valeur de nombreux

espaces peu esthétiques, des « dents creuses », qui n'améliorent pas l'image de Montréal, notamment dans les quartiers les plus touristiques du centre-ville.

#### **4.8 La valorisation des divers modes de gouvernance**

- Que les modes de gestion collectifs soient soutenus, voire favorisés par les politiques d'AU.

#### **4.9 Une vision restreinte de l'AU**

- Que les différentes formes que revêt les projets en AU soient valorisées et recensées annuellement afin de favoriser leur émergence et leur renouvellement. Il faudrait ainsi prévoir de réviser la loi interdisant l'abattage, l'élevage, l'engraissement, la garde ou la vente de volaille et de gibier sur le territoire montréalais.
- Que le caractère structurant de l'AU soit reconnu par les autorités publiques et que cette pratique soit intégrée dans les politiques d'aménagement, de planification, de développement et d'environnement urbains. Que la Ville encourage également les initiatives spontanées ou planifiées issues des mouvements citoyens et communautaires en matière d'AU.
- Que l'AU soit pensée comme une partie intégrante du système alimentaire local dans sa dimension productive. Que la multifonctionnalité de l'AU soit reconnue et encouragée par les instances locales des ministères provinciaux concernés par les retombées sociales, économiques, environnementales et éducatives de cette pratique.

## EN CONCLUSION

Que ce soit pour des raisons de développement social, pour lutter contre l'insécurité alimentaire, pour le verdissement des quartiers, pour l'insertion et la sociabilisation, pour permettre une justice alimentaire, pour l'éducation à l'écoalimentation, le potentiel de l'AU est de plus en plus reconnu comme une partie intégrante du développement des quartiers et, plus largement, des villes. Dans cette optique, nous croyons que l'AU devrait être intégrée, de manière systématique et transversale, aux différentes politiques de développement urbain, mais également aux programmes en matière de santé et d'éducation issus du gouvernement provincial. Cela consiste notamment à inclure cette dimension aux politiques déjà existantes, un processus nommé *mainstreaming*. En plus de ce processus, nous pensons qu'il serait pertinent que Montréal se dote d'une politique alimentaire, à l'instar de la ville de Toronto qui a un *Food Council*, qui intégrerait une dimension de production alimentaire locale.

**Pour terminer, nous aimerions proposer que soit effectué un suivi des recommandations soumises lors de la présente consultation.**

Considérant que la ville n'est pas légalement tenue d'appliquer les recommandations émises par l'OCPM;

Considérant que les consultations publiques sur l'état de l'AU à Montréal sont les premières à découler du droit d'initiative en matière de consultation publique et qu'en ce sens nous jugeons qu'elles doivent être exemplaires sachant qu'elles créeront un précédent;

Et dans le but d'assurer la prise en compte effective des recommandations énoncées par les citoyen-ne-s et des recommandations faites par l'OCPM au comité exécutif de la Ville;

Le CRAPAUD demande qu'un processus de suivi des recommandations de l'OCPM soit mis en place pour rendre compte aux citoyen-ne-s de l'évaluation du rapport des consultations par le comité exécutif, des actions entreprises par la ville en réaction au

rapport et des justificatifs expliquant la non-application de certaines des recommandations le cas échéant. Un tel processus devrait selon nous comporter :

- Une (ou plusieurs au besoin) séance(s) publique(s) d'information sur les sujets mentionnés dans le paragraphe précédent. Ces séances ne devraient pas se limiter à des exposés magistraux mais devraient permettre un dialogue avec les citoyen-ne-s présent-e-s et une prise en compte de leurs commentaires.

- La mise en place d'une démarche ou d'une instance de suivi qui verrait à la création, dans les plus brefs délais, d'une instance permanente chargée des dossiers d'agriculture urbaine. Cette dernière aurait pour mission le suivi des bilans des consultations à court, moyen et long terme.

- La création d'un lieu de concertation permanent permettant la validation des actions de la ville en agriculture urbaine par les acteurs de la société civile (citoyen-ne-s, entreprises, groupes communautaires). L'agora métropolitain créée en 2010 suite à l'adoption du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* est un exemple de la forme que pourrait prendre une telle instance.